

Droit Administratif Anglo saxon

Par **mnina**, le **14/03/2005** à **11:16**

bonjour à vous tous

je suis nouvo ds ce forum et j'espère que je vous serai ossi d'une aide suplémentaire.

voilà actuellement je fé un DEA spécialité droit admininstratif et on m'a proposé une recherche à effectuer sur le Droit Admininstratif Anglosaxon en mettant en place une approche comparative avec le droit administratif français.

merci bcp de m'aider sur ce sujet car là ou je me trouve la bibliothèque est un bien très rare ...

oops: link not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **14/03/2005** à **13:19**

bonjour

alors tout d'abord peux-tu éviter les abréviations et le style SMS, merci

ensuite il te faut délimiter ton sujet...

et là se pose un problème : qu'est-ce que le droit administratif anglo-saxon...

car les anglais appliquent en général les mêmes règles de droit aux personnes privées et à l'administartion...

donc pour pouvoir trouver des livres il faudrait que tu nous indiques ta définition de cette notion et ton problème juridique

Par **mnina**, le **14/03/2005** à **16:33**

rebonjour,

au fait le but de mon étude est de pouvoir faire une comparaison entre le droit administratif anglais et celui français.

En effet, si la france est un pays précurseur en matière de droit administratif je souhaiterai

concentrer mon sujet en présentant

1. les champs d'action de chaque droit pour chaque pays
2. ensuite présenter les avantages et inconvénients si l'on peut ainsi dire
3. enfin voir si il existe une corrélation entre les deux pays en terme d'applicabilité.

merci beaucoup